



une autre économie est possible...

les Paniers Marseillais

Contrat de partenariat solidaire saison 2011/2012

LES CONTRACTANTS

D'une part :

Didier Barneaud, producteur à La Garde 04340 LA BREOLE

Et:

Mr ou Mme :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Email :@.....

LES ENGAGEMENTS

- Didier Barneaud s'engage à livrer les produits cultivés par ses soins, dans la mesure des limites de sa production, avec une périodicité d'environ 3 mois (4 livraisons au total) au local des PAMA pour un montant de commandes mutualisées de 300 euros minimum.
- L'adhérent s'engage à commander pour un montant minimum de 10 euros de produits durant la saison 2011/2012.

REGLEMENT :

- Un chèque d'acompte de 10 euros à l'ordre de Didier Barneaud
- Paiement à la livraison

DATE :

SIGNATURE DE L'ADHERENT

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

SIGNATURE DU PRODUCTEUR

lu et approuvé
Didier Barneaud